



Une division
d'Hydro-Québec

SOMMAIRE DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT

Plan d'approvisionnement pour le réseau intégré

Compte tenu des récentes modifications à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec dans ses activités de distribution, ci-après le « le Distributeur », doit procéder par appel d'offres pour satisfaire les besoins d'électricité au-delà de l'électricité patrimoniale.

Selon le scénario moyen de la demande, des besoins additionnels à l'électricité patrimoniale après efficacité énergétique, apparaissent dès 2005. Ces besoins additionnels sont présentés ci-après :

Approvisionnements additionnels requis

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Énergie (TWh)				0,5	2,4	4,1	6,4	7,5	9,2	10,8
Puissance (MW)				210	420	600	880	1 030	1 260	1 480

Outre les besoins de base, le Distributeur doit faire face à d'importants aléas climatiques et économiques. À lui seul, l'aléa climatique peut atteindre 4 TWh, soit presque l'équivalent des besoins prévus à conditions climatiques normales en 2007. Une quantité de 14 TWh pourrait s'ajouter advenant la réalisation d'un scénario fort de la demande. Ces caractéristiques particulières des besoins que le Distributeur doit satisfaire nécessitent une approche qui offre le maximum de flexibilité.